Montreuil, le 19/10/2026

FINANCES PUBLIQUES

ÊTRE CADRE ET VOTER CGT, N'EST PAS CONTRADICTOIRE ! AU CONTRAIRE !

ARRÊTONS D'AVALER DES COULEUVRES,

VOTONS CGT

Être cadre à la DGFIP, c'est aujourd'hui être entre le marteau et l'enclume, c'est voir les moyens et les emplois s'évaporer alors qu'on nous en demande toujours plus, c'est voir et vivre la souffrance au travail, c'est voir les équipes fragilisées, c'est voir le mépris abyssal de la DG et des directeurs locaux. C'est aussi des perspectives de carrière laminées, un sens du métier de cadre réduit à une courroie de transmission stérile, un service public vidé de son sens.

VOTER CGT FINANCES PUBLIQUES,

c'est s'opposer au recrutement au choix, processus inique, arbitraire et discriminatoire condamné dès le départ par la CGT Finances Publiques.

VOTER CGT FINANCES PUBLIQUES,

c'est refuser le modèle managérial et les méthodes de management promues par la DG : les cadres veulent faire correctement leur travail avec des moyens et des méthodes respectueuses de leurs équipes. Les dernières tentatives de la DG pour rejeter la responsabilité des suicides sur l'encadrement de terrain sont inacceptables.

VOTER CGT FINANCES PUBLIQUES,

c'est vouloir le déploiement d'un réseau sur tout le territoire national pour assurer un vrai service public ce qui ouvrirait par la même occasion des perspectives de carrière à toutes et tous.

VOTER CGT FINANCES PUBLIQUES,

c'est promouvoir des conditions de travail respectueuses de tous, avec une lutte réelle contre les discriminations dont celles de genre ou d'origine présumée.

VOTER CGT FINANCES PUBLIQUES,

c'est vouloir redonner du sens aux fonctions de cadre, dans un esprit de service public, d'équipe et de respect mutuel.

VOTER CGT FINANCES PUBLIQUES,

c'est aussi la revalorisation de nos salaires, pour toutes et tous, cadres compris.

VOTER CGT FINANCES PUBLIQUES,

c'est s'opposer à la couverture santé et prévoyance telle qu'elle est aujourd'hui avec Alan et la GMF en proposant la dénonciation ou le retrait de l'accord PSC : l'augmentation des tarifs pour la partie santé de 9 % par an à partir de 2028 est inadmissible.



Je vote CGT
du 3 au 10 dec. 2026
aux élections professionnelles de la fonction publique